

RAPPEL IMPORTANT AUX CONTRIBUABLES : PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

En raison de la grève de Postes Canada, la distribution du courrier est interrompue. Nous rappelons aux contribuables ayant un solde à payer dans leur compte de taxes que, conformément aux articles 1022 et 1023 CM, vous devez effectuer votre paiement avant le 8 janvier 2025 afin que votre nom soit retiré de la liste qui sera présentée au conseil le 14 janvier 2025.

Pour effectuer votre paiement, plusieurs options s'offrent à vous :

- À votre caisse populaire
- Par la poste
- Par la chute à courrier située au bureau municipal

Nous vous remercions de votre collaboration.

En cas de question, n'hésitez pas à nous appeler au (418) 593-3185.

